

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 JANVIER

## LES OCTROIS

La distribution faite aux députés comprend une proposition de M. Guillemot, tendant à la suppression des octrois.

En voici le texte :

« Article premier. — Les impositions communales indirectes connues sous le nom d'octroi sont abolies.

Sont comprises parmi les revenus de l'octroi les impositions communales indirectes suivantes :

- 1° Les droits d'entrée ;
- 2° Les droits d'expédition ;
- 3° Les droits de transit, sous le nom de passe-debout ;
- 4° Les centimes additionnels aux droits d'octroi ;
- 5° Les droits d'entrepôt sur les objets soumis à l'octroi ;
- 6° Les droits d'octroi sur la fabrication ou l'extraction de certains produits dans l'intérieur de la commune ;
- 7° La partie des frais d'escorte, des amendes et confiscations, attribuée à la caisse communale.

Art. 2. — Seront autorisées, quel qu'en soit le mode de perception, toutes autres taxes communales indirectes telles que :

- Droits d'étalage, de place ou de stations aux foires, halles et marchés ;
- Droits de jaugeage, de pesage, de balance, de mesurage et d'annage ;
- Droits de quai, de bassin, de port, de carénage et de grue ;
- Droits d'abattoir, de boucherie, de poissonnerie ;
- Droits de vidange, boues ou immondices ;
- Droits de porte, de pont, d'écluse, de barrière, de chaussée et de passage ;
- Droits de magasin autres que droits d'entrepôt d'objets soumis à l'octroi, etc., etc.

Art. 3. — Les contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes sont abandonnées aux communes.

Art. 4. — Le droit perçu actuellement sur les alcools au profit de l'État est porté de 156 francs 25 à 250 fr. par hectolitre.

Art. 5. — Le privilège des bouilleurs de cru est supprimé en ce qui concerne la surveillance, et la franchise d'impôts ne leur sera accordée que sur une quantité d'alcool de 10 litres au plus.

Un règlement d'administration publique déterminera leur mode d'exercice.

Article 6. — Les communes auxquelles les trois contributions ne donneraient pas de revenus égaux aux recettes moyennes des trois dernières années de leur octroi (frais de perception et remboursements à la sortie déduits) sont autorisées à créer des taxes directes, après avis du Conseil général et décret rendu en Conseil d'État.

Ces taxes ne devront être prélevées que sur des propriétés ou objets situés dans la commune ou des revenus en provenant.

Elles devront s'appliquer à toutes les pro-

priétés, objets ou revenus de même nature.

Elles devront être assises sur des propriétés ou objets tangibles ou des signes apparents de richesse.

Elles devront être proportionnelles. Elles seront assises et perçues et les réclamations jugées comme en matière de contributions directes.

Art. 7. — Les communes dont les octrois seront supprimés devront pendant trois années payer des traitements d'attente aux agents du service de l'octroi qui resteraient sans emploi.

Art. 8. — Les communes qui n'ont pas actuellement d'octrois devront affecter le montant de leurs trois contributions à la création de bureaux de bienfaisance, hôpitaux ou à des œuvres philanthropiques, telles que sociétés de secours mutuels, caisses de retraites, etc. Elles pourront être autorisées par le Préfet du département à faire usage d'une partie de ces ressources pour des travaux communaux lorsque le service de l'assistance publique sera complètement assuré.

Les communes, dont le montant des trois contributions dépassera le produit moyen de leur octroi pendant les trois années qui précéderont la promulgation de cette loi, devront également affecter l'excédent au service de l'assistance publique.

Art. 9. — Le gouvernement est autorisé à prendre des mesures ultérieures pour assurer la perception des droits établis par la présente loi.

## LA COMMISSION DU TRAVAIL

Le président de la commission du travail a communiqué avant-hier à cette commission les réponses au questionnaire envoyé aux chambres de commerce, chambres consultatives, etc.

Ont répondu : 233 syndicats patronaux, 410 syndicats ouvriers, 12 syndicats mixtes, 64 chambres de commerce, 32 chambres consultatives, 95 conseils de prud'hommes.

Sur les 64 réponses des chambres de commerce, 54 sont hostiles à toute réglementation, 4 est favorable à la journée de dix heures, avec heures supplémentaires, 4 est favorable à la journée de 11 heures, avec heures supplémentaires, 7 sont favorables à la journée de 12 heures ou au *statu quo*, 4 est assez peu précise.

Sur les 32 réponses des chambres consultatives des arts et manufactures, 25 sont hostiles à toute réglementation, 4 est favorable à la journée de 10 heures avec heures supplémentaires, 3 sont favorables à la journée de 12 heures avec heures supplémentaires, 4 est assez peu précise.

Sur les 95 réponses des conseils de prud'hommes :

- 35 sont hostiles à toute réglementation ;
- 4 demandent la journée de huit heures sans heures supplémentaires ;
- 2 la journée de huit heures avec heures supplémentaires ;
- 9 la journée de dix heures sans heures supplémentaires ;
- 43 la journée de dix heures avec heures supplémentaires ;

3 la journée de onze heures avec heures supplémentaires ;

Une est favorable à la journée de douze heures, avec heures supplémentaires.

Sur les 233 réponses des syndicats patronaux :

- 201 sont hostiles à toute réglementation ;
- 2 sont favorables à la journée de huit heures sans heures supplémentaires ;
- 4 est favorable à la journée de dix heures sans heures supplémentaires ;
- 9 demandent la journée de dix heures avec heures supplémentaires ;

Sur les 410 réponses des syndicats ouvriers :

- 38 sont hostiles à toute réglementation ;
  - Deux sont favorables à la journée de moins de huit heures sans heures supplémentaires ;
  - 186 demandent la journée de huit heures sans heures supplémentaires ;
  - 48 la journée de huit heures avec heures supplémentaires ;
  - 6 la journée de neuf heures sans heures supplémentaires ;
  - 7 la journée de neuf heures avec heures supplémentaires ;
  - 43 la journée de dix heures sans heures supplémentaires.
- Sur les 12 réponses des syndicats mixtes :
- 10 sont hostiles à toute réglementation ;
  - Un demande la journée de dix heures sans heures supplémentaires ;
  - Un la journée de dix heures avec heures supplémentaires.

## INFORMATIONS

Le chiffre des souscriptions à l'emprunt atteint actuellement 18 milliards et demi, presque 49 milliards.

Le taux de la proportionnalité se trouve ainsi abaissé à 5.75 0/0.

Un des agents de change de Paris a souscrit pour 75 millions.

Madame la Comtesse de Paris et ses filles, les princesses Hélène et Isabelle, sont arrivées mardi soir à Paris, qu'elles n'ont fait que traverser, pour se rendre en Espagne.

Le Tsar a conféré récemment au général Brugère le grand cordon de l'ordre de Stanislas.

Le colonel Lichtenstein est nommé grand-officier.

Quelques journaux retardataires de province, vivant sur les racontars de la veille, en sont encore à commenter méchamment la fausse nouvelle donnée par le correspondant moscovite du *Temps*, à propos de M<sup>r</sup> le duc d'Orléans. Ce correspondant n'est qu'un farceur, la chose est certaine aujourd'hui. Mais les retardataires n'en démordent pas : la fausse nouvelle leur avait remué la bile ; il faut que leur bile s'épanche. Et le public les voyant si obstinés dans leur mensonge niais, ou si mal instruits de la vérité, s'étonnera, non sans rire, qu'ils fassent cas de pareilles balivernes.

## PÉRÉGRINATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après le voyage en Algérie et en Tunisie arrêté pour les premiers jours de mai, M. Carnot visitera la Bretagne. Cette décision a été prise hier bien que vaguement.

En effet, M. Leroux, préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Le Hérisse, député de Rennes, et un délégué du conseil municipal de cette ville, remplaçant M. Le Bastard, maire de Rennes, retenu par une indisposition, se sont rendus hier à l'Élysée pour inviter le Président de la République à s'arrêter dans la ville de Rennes, lors du voyage qu'il compte faire en Bretagne.

Le délégué du conseil municipal de Rennes était porteur d'une lettre du maire, M. Le Bastard.

Le Président de la République a répondu qu'il ne savait pas encore à quelle date il pourrait faire le voyage de Bretagne, mais qu'il tiendrait certainement compte de l'invitation qui venait de lui être faite.

On ne reprochera pas à M. Carnot de s'isoler comme son prédécesseur M. Grévy dans l'Élysée.

Au contraire. . . Il se montre le digne Président de son ministre Yves Guyot, surnommé le commis-voyageur du Ministère.

Le *Figaro* dit, au sujet du baron Haussmann qui vient de mourir et dont les obsèques ont lieu aujourd'hui :

« L'ancien préfet qui transforma Paris, qui bouleversa des quartiers entiers, qui perça partout des boulevards, des rues, des places, jetant à profusion l'argent, la lumière et l'air, celui qui a eu pendant dix-sept ans entre ses mains le budget formidable qui permettait toutes ces merveilles, est mort pauvre : et sans la dot de sa femme il eût été réduit à solliciter la plus humble des fonctions dès le lendemain de la disparition de l'Empire !

» Son nom, si justement maintenu sur l'un de nos principaux boulevards, restera, dans l'histoire, indissolublement attaché à ce Paris qui a été son œuvre, sa gloire et sa vie. »

Le *Progrès militaire* dit de son côté, en annonçant la mort du baron Haussmann :

« Peu d'hommes auront laissé une trace plus profonde dans la ville de Paris qu'il a transformée, embellie et assainie. Son nom est devenu sous ce rapport un verbe significatif. En France et en Europe même, Haussmanniser s'entend de mettre à neuf une ville entière. Le rôle considérable qu'il a joué lui a valu naturellement de nombreux ennemis, mais on peut dire, à sa louange, qu'il est mort dans une honorable pauvreté, après avoir brassé des millions. »

## LES DRAMES DE LA MISÈRE

M. Manier, ancien conseiller municipal du quatorzième arrondissement, est mort avant-hier, dans un véritable taudis de la rue Hallé, où il habitait depuis nombre d'années.

Ce pauvre homme était dans un tel état de dénûment que l'on attribue son décès aux privations qu'il était obligé de s'imposer.

M. Manier, alors qu'il était conseiller municipal, s'était fait remarquer par la campagne qu'il avait faite contre l'asile Sainte-Anne et principalement contre le docteur Magnan.

(Petit Parisien.)

Un journal de Paris annonçait récemment l'apparition en Europe d'une nouvelle maladie, l'Actinomyose, transmissible à l'homme, et qui sévit en Amérique sur les bœufs; il ajoutait que quarante bœufs arrivés en Angleterre ont été reconnus infectés. M. Tisserand, directeur de l'agriculture, interviewé, dit que l'actinomyose est un mal connu en France sous le nom de mal de ganache qui n'inquiète pas les cultivateurs outre mesure et n'est nullement transmissible à l'homme; 160 bœufs de provenance américaine, qui viennent d'être vendus au marché de la Villette, étaient en parfait état sanitaire.

#### LE DÉSARMEMENT DE L'EUROPE

D'après une dépêche du *Journal des Débats*, il paraîtrait que les rumeurs au sujet d'une conférence générale de désarmement, rumeurs assez persistantes il y a quelques mois, avaient en plus de fondement qu'on ne l'a cru généralement.

L'empereur Guillaume aurait, dit-on, dans tous ses derniers voyages, abordé cette question avec les princes auxquels il rendait visite. Aux dernières manœuvres de Silésie, auxquelles assistait l'empereur d'Autriche, il se serait prononcé très nettement en faveur d'une sorte de Conférence internationale, où tous les souverains de l'Europe discuteraient en personne les mesures à prendre en faveur d'un désarmement. Guillaume II avait même déjà choisi le lieu de la Conférence: elle devait se tenir dans une des villes de la Saxe.

Le roi Humbert, qui avait connaissance du projet, l'aurait approuvé complètement.

Au contraire, l'empereur François-Joseph, prévoyant les difficultés que l'abstention de certains souverains ou Etats pourrait créer, aurait fait de nombreuses objections, et l'affaire en serait restée là.

#### L'AFFAIRE FOURROUX

Il est intéressant d'indiquer quel va être le sort des quatre condamnés de l'affaire Fourroux. Jusqu'à ce que le délai du pourvoi en cassation soit épuisé, ils resteront à la prison de Draguignan. S'ils renoncent à se pourvoir ou si la Cour de cassation rejette le pourvoi des condamnés, ils quitteront la prison de Draguignan pour purger leur peine.

L'ancien maire de Toulon, qui a été condamné à cinq ans de réclusion, sera transféré dans une des quatre « maisons de force »: Beauville, Melun, Riom ou Thouars. Pendant la journée, les détenus des maisons de force

travaillent en commun, mais silencieusement; la nuit, le régime est le régime cellulaire. Sur le produit de leur travail, les réclusionnaires touchent 4/10; tandis que les détenus des maisons centrales touchent 5/10.

Les trois femmes: M<sup>me</sup> de Jonquières, M<sup>me</sup> Audibert et la femme Laure, ayant été condamnées à plus d'un an et un jour de prison, sont soumises au même régime que les condamnés aux travaux forcés. Elles seront transférées dans une des quatre prisons: Cadillac, Clermont (Oise), Montpellier ou Rennes. Le jour, elles travailleront en commun. La nuit, elles coucheront dans un dortoir commun.

Les trois condamnés pourront demander l'isolement dans une cellule. Si elles adressent cette demande et que l'administration y fasse droit, elles bénéficieront d'une réduction d'un quart sur la durée de leur peine, qu'elles accompliront en régime cellulaire, c'est-à-dire que trois jours de cellule sont comptés comme quatre jours de prison.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ET DE L'OUEST

##### TEMPÉRATURE

Ce matin, le thermomètre était à 2 degrés au-dessous de zéro. Le temps semble vouloir se préparer à nous octroyer une nouvelle série de jours froids. Le ciel est resté pur du lever du soleil à dix heures environ; mais, à partir de cette heure, d'épais nuages sont apparus, et il tombait par instants une espèce de fin grésil qui, poussé par un vent violent, piquait la figure. Actuellement, une heure de l'après-midi, la neige tombe assez abondamment.

Hauteur barométrique: 775<sup>mm</sup>; tendance à la baisse. Vent N.-N.-O.

Hier soir, la jeune Alice Bourel, âgée de 44 ans, demeurant chez ses parents, rue du Pressoir-Saint-Antoine, a été victime d'un bien triste accident.

Pendant qu'elle se chauffait les pieds sur une chaudière découverte, le feu a pris dans ses vêtements.

Justement effrayée, elle courut dans la rue, et le feu, au lieu de s'éteindre, prit plus d'intensité au contact de l'air et sous l'impulsion du vent.

Les voisins s'empressèrent de se porter à son secours; mais, malgré cela, cette enfant a un côté du corps gravement brûlé.

##### SESSION DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ouverture de la première session ordinaire des conseils municipaux, en 1894, est fixée au dimanche 1<sup>er</sup> février prochain.

Seront traitées dans cette session, qui ne

pourra durer plus de quinze jours, toutes les questions intéressant le service communal.

#### TARIFS TÉLÉGRAPHIQUES

Les nouveaux arrangements télégraphiques que le ministre du commerce a fait approuver par le Conseil des ministres présentent de nombreux avantages pour le public.

C'est ainsi que la taxe télégraphique est abaissée:

Pour la Russie, de 50 à 40 centimes par mot;

Pour l'Allemagne, de 20 à 15 centimes;

Pour la Suède, de 35 à 30 centimes;

Pour la Belgique et la Suisse, de 15 à 12 centimes 1/2;

Pour les Pays-Bas, de 20 à 16 centimes 1/2;

Pour le Luxembourg, de 12 centimes 1/2 à 10 centimes;

Pour l'Autriche-Hongrie, de 25 centimes à 20 centimes;

Pour le Sénégal, de 2 fr. 50 à 1 fr. 50.

Les mots composés compteront pour un mot. De plus, on pourra recevoir communication des télégrammes par téléphone. La remise en sera faite au destinataire seul. Les avis de non-remise seront gratuits. Les télégrammes urgents auront un droit de priorité. Le remboursement sera obligatoire pour les mots non employés. Enfin, le vocabulaire international sera composé de 200,000 mots.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 9 janvier. — Marcelle-Lucienne Hunault, à l'Hospice.

Le 10. — Georges-Marie Sandre, rue Beaurepaire.

Le 11. — Gaston-Alexandre Martin, rue de la Visitation; — Marie-Thérèse-Alexandrine Camus, rue du Marché-Noir.

Le 12. — Jean-Marie-Marcel Courtin, rue de la Maréchalerie; — Berthe-Marie Coudray, rue des Moulins; — Madeleine-Claire-Antoinette Girard, place Dupetit-Thouars; — André Dallet, rue Notre-Dame; — Henri Gué, à l'Hospice.

##### MARIAGE

Le 10 janvier. — Augustin-Victor-Marie Martin, cocher, a épousé Marie-Anne Choloux, couturière, tous deux de Saumur.

##### DÉCÈS

Le 9 janvier. — Joseph-Désiré Murat, chaudiernier, 70 ans, à l'Hôpital.

Le 10. — Jeanne-Marie Tessier, veuve Louis Ribert, 74 ans, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 11. — Paul-Baptiste Renou, 2 mois, route de Varrains.

Le 12. — Adolphe Gabillard, 2 ans 1/2, à l'Hospice.

Le 13. — Suzanne-Françoise-Louise-Marie de Saint-Mart, 14 ans, à Notre-Dame-des-Ardilliers; — Jean Chassé, propriétaire, veuf, 84

ans, place des Récollets; — Joseph Chapat, retraite, 82 ans, rue de la Visitation.

Le 14. — Henriette Gauthard, sage-femme, épouse Nicolas Roussel, 68 ans, place de la Bilange.

#### LES TROIS NOYÉS DE GENNES

Nous lisons dans le *Patriote*:

« Un journal de la localité a annoncé, mardi, qu'un instituteur et ses deux enfants s'étaient noyés dimanche, dans la Loire, à Gennes.

» Renseignements pris, aucun accident semblable ne s'est produit à Gennes.

» L'instituteur de cette commune n'est pas même allé se promener sur la glace et, partant, n'est point noyé.

» Ne serait-ce point plutôt à Gennes-Longuevue (Mayenne), que la triste catastrophe a eu lieu? »

Nous sommes très heureux de pouvoir démentir l'affreuse nouvelle donnée par un de nos confrères d'Angers.

ANGERS. — Tous les journaux d'Angers publient la deuxième liste de souscription de la presse angevine au profit des pauvres de la ville.

Le total de cette deuxième liste s'élève à 2,430 fr.

Le général Fabre, M. le Préfet, M. le Président du Tribunal de commerce, M. le Maire d'Angers et M. Cointreau fils, négociant, ont souscrit chacun pour 100 fr.; M. Bordeaux-Montrieux pour 300 fr.; M<sup>gr</sup> l'Evêque d'Angers et M. Blavier, sénateur, chacun pour 500 fr.

NANTES. — L'administration municipale de Nantes, tout entière conservatrice, vient d'ouvrir une souscription pour les victimes du froid.

M. le maire de Nantes s'est inscrit pour une somme de 500 fr., et ses adjoints, réunis, pour une autre somme de 600 fr.

CHINON. — On annonce la mort de M. Niatel (Médard), notaire honoraire à Chinon, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Chinon, ancien adjoint de la mairie de cette ville.

POITIERS. — Mardi matin, M<sup>me</sup> X... demeurant faubourg du Pont-Neuf, a tenté de s'asphyxier.

Avant de mettre son projet à exécution, cette femme avait conduit ses enfants chez une de ses parentes; puis, à son retour, elle avait allumé deux réchauds de charbon dans sa chambre.

L'alarme fut donnée assez tôt et, grâce aux soins du docteur Jablonski, M<sup>me</sup> X... a pu être ramenée à la vie.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

M. Papillon arriva au bout de cinq minutes, et, à peine entré, s'écria en inspectant le cabinet du regard:

— Oh! mais on sera très bien ici pour travailler.

Lui aussi, à l'aspect du bureau et des cartonniers, se sentait envahi de nouveau par l'instinct administratif et procédurier qu'avaient développé jadis ses fonctions de juge d'instruction à Ancenis, puis de président du tribunal de Paimbœuf.

Tandis que l'ancien magistrat inventoriait la pièce, perdu dans un rêve de paperasses et de dossiers, Remo examinait le changement complet survenu dans sa toilette. Au lieu des gros souliers, du col et de la cravate 1830 qu'il portait d'habitude, M. Papillon apparaît chaussé de bottines vernies; un plastron épinglé d'une pointe de diamant monte sur un faux-col droit; la redingote neuve est coupée selon la mode du jour, le pantalon étroit et gris clair

— Vous avez reçu mon billet? interrompa-t-il.

— Oui. Excellent, ce nom de Valmeur, une vraie trouvaille!

— Ce n'est pas une trouvaille, dit le président d'un air pincé; mon bis-aïeul maternel s'appelait Jean de Valmeur et j'ai quelques droits...

— Vous oubliez la loi Salique, sourit le jeune homme, stupéfait des progrès que l'idée nobiliaire avait faits depuis la veille dans la cervelle de son associé.

— La loi Salique... ah! oui, les femmes ne succèdent pas. Mais on voit aujourd'hui tant de gens prendre des particules auxquelles ils n'ont même pas droit par les femmes...

— C'est une affaire entendue, conclut Remo. Notre raison sociale portera donc: Eudore de Valmeur et Remo van Derben.

— Parfaitement.

— Alors, nous signons l'acte d'association? Le voici.

L'ancien président prit l'acte, ajusta son lorgnon et lut à haute voix, lentement.

— Avant de signer, fit-il, j'ai quelques explications à vous demander.

— Parlez.

— Si j'ai bien compris votre idée, tous les clients de l'agence joueront un seul favori à chaque course.

— Oui; un favori que nous leur indiquons.

— Mais alors, il n'y a pas de côté possible.

— Vous auriez raison, monsieur, de me faire cette objection, si notre agence était une agence d'engagements directs comme le Parly Mutuel. Mais non; nous sommes seulement des courtiers qui transmettons les engagements à des bookmakers; nos paris suivent la cote affichée à leur piquet.

— Alors, autant parier pour notre propre compte; je ne vois pas les avantages.

— Il y en a plusieurs. D'abord, en cas de perte, nous ne perdons que le quart des sommes engagées. En outre, nous augmentons les risques et par conséquent les chances de fortune à mesure que nous réalisons de gros bénéfices. Enfin, comme agence, il nous est beaucoup plus facile que comme particuliers de nous procurer tous les renseignements désirables sur les chevaux; nous organisons un service d'informations régulières; et, propos, il faut nous dépêcher de trouver un dépisteur!

— J'ai notre affaire, un homme très fort.

— Bah! Qui vous l'a indiqué?

— Personne. Cet homme, c'est Baptiste, mon domestique.

— Vous plaisantez!

— Pas du tout. M<sup>me</sup> Papillon, M<sup>me</sup> de Valmeur me le répétait encore hier. Puisque vous cherchez quelqu'un de rusé, prenez Baptiste. Il paraît qu'elle le croit très fort. Enfin, vous jugerez.

— Bah! Un garçon qui n'est jamais venu à Paris, et qui ne sait pas distinguer un pur-sang d'un cheval de fiacre! Voilà ce que vous me proposez pour rouler les jockeys et les entraîneurs!

— Pardon; Baptiste a servi deux ans au haras de Pùtenay-le-Comte; il connaît les chevaux; reste à étudier le monde des courses; mais, je vous le répète, c'est un garçon débrouillard et très malin; il n'en a pas pour huit jours avant de se mettre au courant.

— Enfin, nous l'essayerons, conclut Remo, très étonné de l'insistance que mettait son associé à lui recommander ce domestique.

Il ignorait les motifs véritables qui influèrent sur le mari de Clotilde. Celle-ci protégeait beaucoup son fils; elle était heureuse de trouver pour Baptiste, à l'agence, une place avantageuse.

On ignore les causes de cette tentative de suicide.

#### LES VINS DE TOURAINE

Voici comment sont cotés les vins de Touraine à Paris, à la date du 10 janvier :

Entrepôt. — Chinon vieux, 1<sup>re</sup> classe, 185 à 190 fr.; nouveau, 1<sup>re</sup> classe, 150 à 200 fr.; nouveau, 2<sup>e</sup> classe, 130 à 150 fr.

Vouvray nouveau, 1<sup>re</sup> classe, 190 à 200 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 150 à 160 fr.

#### SUICIDE D'UN SERGENT-MAJOR

Le sergent-major Mordiconi, en garnison à Blois, qui avait quitté son corps depuis plusieurs jours, s'est couché sur la voie ferrée de la ligne de Lyon, à Maisons-Alfort (Seine), peu avant le passage d'un train, et a été horriblement tué.

#### Avis mortuaire

Les obsèques de M<sup>me</sup> ROUSSEL, ex-sage-femme, auront lieu demain vendredi 16 janvier, à 1 heure, en l'église Saint-Nicolas.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, hôtel Blancler, place de la Bilange.

#### LE CARROUSEL

Le Figaro vient de publier un article sur le carrousel qui sera donné cette année à Paris. Nous en extrayons les lignes suivantes qui ne seront pas lues sans intérêt à Saumur, pays d'origine du vrai carrousel :

« C'est une chose décidée. Nous aurons un grand carrousel à la Galerie des Machines. M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient d'accorder l'autorisation nécessaire.

Le carrousel sera donné au profit des pauvres ; il aura lieu au mois de juin. Il avait été question au début d'une date moins éloignée ; mais les nécessités du service militaire, qui priment toutes les autres considérations, ne le permettaient pas sans risquer de nuire à l'instruction des troupes. D'un autre côté, il est indispensable de ne pas attendre l'époque où un grand nombre de Parisiens partent pour la campagne. On choisira donc un jour de la semaine qui précède le Grand Prix.

Les six régiments de la division de cavalerie de Paris, c'est-à-dire les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chasseurs, les 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> dragons, les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> cuirassiers, prendront part au carrousel ainsi que les deux batteries à cheval de la division. Outre les figures de carrousel que nous avons déjà vues au Palais de l'Industrie lors des diverses réunions du Concours hippique, nous aurons l'occasion d'applaudir des spectacles entières

Eudore s'était prêt à cet arrangement ; il se réjouissait de se débarrasser d'un domestique dont il n'avait jamais pu se faire obéir, à cause de la protection de Madame.

— Combien lui donnerons-nous ? questionna-t-il.

— Deux mille francs et une participation aux bénéfices. Il faut l'intéresser, car le sort de l'agence est entre ses mains ; c'est d'après les renseignements de cet homme que nous établirons nos favoris. Alors, vous répandez de son intelligence ?

— Oui, mais vous aurez à le dresser.

— C'est convenu ; envoyez-le moi dès ce soir ; je lui donnerai les renseignements nécessaires sur les cafés où il rencontrera les jockeys, la performance des chevaux qui courent cette année, le nom des entraîneurs... Il faut que nous ouvrons brillamment la campagne le 15 novembre, et que nos favoris arrivent tous. Signez-vous ?

M. de Valmeur s'assit à la table, trempa une plume dans l'encre ; mais au moment de s'engager irrévocablement, il hésita. Une bataille violente se livrait en lui : le magistrat hostile aux entreprises vagues comme celle du Pari-Libre, le poète, amis du repos, s'effrayait

ment nouveaux. Grâce aux dimensions colossales de la piste, nous verrons un jeu de barres des plus émouvants avec sauts d'obstacles. L'artillerie ne fournira pas seulement des cavaliers. Ses canons et ses caissons paraîtront également dans la carrière et nous offriront les exercices les plus intéressants. Mais le clou de la fête sera dans la présentation des étendards.

Les enseignes et étendards donnés aux régiments depuis leur création seront apportés successivement par des cavaliers revêtus des costumes de l'époque. Nul doute que cette partie du programme soit appelée à un succès complet. Rien d'ailleurs ne sera négligé pour la rehausser dans la plus large mesure et, bien que cinq mois nous séparent encore du carrousel, la confection des étendards et des costumes est déjà commencée.

Bien d'autres travaux seront nécessaires. Sauf les galeries supérieures, le Palais des Machines ne comporte aucun emplacement pour le public. Les loges, estrades, etc., sont à construire en entier. A cet effet, on prendra cinq mètres sur la largeur des grandes pistes pour y faire des loges de cinq à dix places. Sur les deux petits côtés, on élèvera d'immenses estrades. Enfin, le long des galeries supérieures l'on pourra mettre deux ou trois rangs de spectateurs. Dans ces conditions, il semble possible de compter sur 10,000 places et sur une recette brute de 100,000 francs, soit, par conséquent, un total de 300,000 francs pour trois carrousels, un seul étant notoirement insuffisant.

Les frais ne s'élèveront pas à plus de 100,000 fr. et il y aura ainsi 200,000 fr. pour les pauvres.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 janvier 1891.  
La Bourse est plus ferme : le courant des réalisations hâtives sur l'emprunt s'est arrêté et toutes nos bonnes valeurs clôturent en reprise sur hier. Le 3 0/0 fait 95.45 ; le 4 1/2 0/0, 103.20.

On cote le Crédit Foncier 4,295.  
La Banque de Paris s'avance à 853.75. La part brillante prise à la souscription de l'emprunt par cet établissement est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas de comptes de dépôts.

Le Crédit Lyonnais termine en nouveau progrès à 836.25.  
Nous retrouvons la Banque d'Escompte en bonnes tendances à 560.

Le Crédit Mobilier très soutenu par les achats du comptant s'échange à 427.50.  
La Société Générale, dont le bilan au 31 décembre accuse près de 4 millions de bénéfices, a reconquis le cours de 500.

La Société de Dépôts et Comptes courants ne varie pas à 595.  
L'action des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône se traite à 518. Ce titre, garanti par l'Etat français, devrait, avec la parité des valeurs similaires coter au moins 560.

On traite les Chemins Portugais à 565, ce qui, en tenant compte du coupon détaché, équivaut au cours de 580.

de risquer pareille aventure. Mais alors il fallait stériliser d'un seul coup deux mois de résolutions et de démarches ; on aurait vendu une métairie, quitté Béport, rompu le mariage d'Edmond, tout cela pour rien ? C'était encore un deuxième engagement matrimonial à briser, car l'union de Thérèse avec Remo van Derben dépendait de la réussite du Pari-Libre. Et toutes les illusions de Clotilde et de sa fille, les projets de grande vie qu'on devait réaliser au lendemain du 15 novembre ! Jusque-là, on s'initiait seulement aux mœurs extérieures de Paris ; à courir les théâtres, les cercles artistiques, le boulevard et le Bois. Mais après le grand coup du 15 novembre, l'agence lancée, les premiers bénéfices percus, M. et M<sup>me</sup> Eudore de Valmeur prendraient leur inscription au Pari-Libre ; Remo, fiancé officiel, les aiderait à se familiariser dans ses rangs ; ce serait l'heure de l'installation définitive dans quelque appartement des Champs-Élysées, l'heure des réceptions et des diners et des valets en culotte courte. Clotilde depuis hier rêvait d'une livrée, tandis que son mari se composait un blason ; les Valmeur allaient porter de deux morlottes d'argent sur azur ; Eudore croyait se rappeler que son grand-père maternel por-

Les Chemins Economiques font 417.  
INFORMATIONS FINANCIÈRES. — L'accueil fait par le marché de Londres aux valeurs américaines est un indice dont les capitalistes français doivent faire leur profit. Une des valeurs les plus sérieuses de ce groupe, l'obligation des Chemins de Fer de la Nouvelle Angleterre et de l'Ouest, est actuellement en vente au prix de 230 fr. aux guichets de la Maison Oltramare, rue Laffitte, où l'on peut demander une notice intéressante sur cette entreprise financière.

#### Encore une attestation médicale

Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), le 30 mai 1890. — Je suis heureux de pouvoir vous dire que je considère vos Pilules Suisses comme un excellent médicament ; jusqu'ici je ne les ai employées que contre la constipation habituelle, affection très rebelle qui s'accompagne si souvent d'anorexie et de dyspepsie gastralgique, eh bien, j'ai toujours obtenu de très bons résultats. Soyez assuré que je prescrirai vos Pilules Suisses chaque fois que l'indication s'en présentera. Je vous autorise à faire de cette lettre l'usage qui vous plaira.  
Docteur SURLOT, médecin.

#### FAITS DIVERS

##### LA SEINE GELEE

Depuis le commencement du siècle, la Seine a été prise treize fois : en janvier 1803, décembre 1812, janvier 1820, 1821, 1823, 1829, 1830, 1838 ; décembre 1840, janvier 1854 et 1865, 6 décembre 1879, et enfin 12 janvier 1881.

L'hiver de 1879 est surtout demeuré célèbre à cause de l'énorme quantité de neige qui tomba presque sans interruption pendant la journée du 4 et la nuit du 5 décembre et dont le volume fut évalué pour tout Paris à quinze millions de mètres cubes. Quinze mille hommes furent embauchés pour procéder à son enlèvement ; deux mille tombereaux, quatre mille chevaux furent employés à cette besogne.

On chargeait sur ces tombereaux la neige que l'on allait jeter à la Seine ; cette opération se faisait du haut des ponts. La couche de glace était si épaisse qu'en certains endroits elle supportait sans se rompre des montagnes de neige, s'élevant jusqu'à la hauteur du sol des quais ou des ponts. Tous les Parisiens vinrent se promener sur la Seine dont l'aspect à cette époque est à coup sûr une des choses les plus curieuses qu'on ait vues dans la capitale.

La débâcle commença le 3 janvier et causa de véritables désastres : le pont des Invalides, que l'on reconstruisait alors, fut démolit ; la passerelle que l'on avait établie à côté, pour le passage du public, fut emportée ; plusieurs ponts, entre autres ceux des Arts, du Carrousel, de Solferino, de Cassy, donnèrent pendant quelques jours des craintes sérieuses. La circulation y fut interrompue. De nombreuses embarcations furent mises en pièces, leurs débris étaient entraînés avec les glaçons.

C'était pour les innombrables curieux un tait ainsi.

Durant une minute, toutes ces visions jaillirent en éclairs dans la cervelle du pauvre homme ; il fallait opter irrévocablement entre la vie d'autrefois, douce et sûre, et les splendeurs hasardeuses d'un monde tout nouveau. Puis, d'un trait rapide, avec une décision plutôt physique que morale, il signa.

Très calme, Bébé-rose versa un peu de poudre bleue sur le paraphe, prit l'acte et alla l'enfermer dans un compartiment du cartonier qui portait cette indication en grosse rouge :

Archives.  
(A suivre.)

Dans une réunion publique, deux orateurs se prennent de bec, et le mot de Cambronne se fait entendre.

— Citoyens, s'écrie le président, modérez-vous ! Si le débat prend cette tournure, il faudra... le chlore !

— Qu'est-ce que ce ruban que Z... porte à la boutonnière ?

— C'est celui de la médaille des sauveteurs.

— Il a donc fait un sauvetage ?

— Oui, il y a eu un incendie près de chez lui, et il s'est sauvé.

spectacle très pittoresque, mais n'ayant en même temps, et qu'on ne tient guère à voir se reproduire.

#### LA SAGESSE DES PROVERBES

Marche deux heures tous les jours ;  
Dors sept heures toutes les nuits ;  
Lève-toi dès que tu t'éveilles ;  
Travaille dès que tu es levé ;  
Ne mange qu'à la faim et toujours lentement ;  
Ne bois qu'à ta soif ;  
Ne parle que lorsqu'il le faut, et ne dis que la moitié de ce que tu penses ;  
N'écris que ce tu veux signer ;  
Ne fais que ce tu peux dire ;  
N'oublie jamais que les autres compteront sur toi, mais tu ne dois pas compter sur eux ;  
N'estime l'argent ni plus ni moins qu'il ne vaut : c'est un bon serviteur, c'est un mauvais maître.

Harréville (Haute-Marne), le 15 juin 1890. — Ayant eu l'os du fémur dérangé, les médecins craignaient une coxalgie provenant d'une entorse ; n'ayant pas soigné cette entorse, il en est resté une douleur allant du genou à la hanche. Avant d'avoir employé votre Baume Victor, les articulations du genou et de la hanche ne fonctionnaient plus ; je ne pouvais plus me chauffer. Depuis les frictions avec le Baume Victor, ma jambe se plie bien et je ne ressens plus aucun mal. M<sup>me</sup> J. LÉTOFFÉ.  
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### Dernières Nouvelles

##### Dépêche télégraphique

Paris, 15 janvier, 12 h. 40.

M. Chauvières, juge de paix au Louroux-Béconnais, est nommé juge de paix à Chalonnes ; M. Mongendre, juge de paix à La Fresnaye, est nommé juge de paix au Louroux-Béconnais.  
HAVAS.

#### BOURSE DE PARIS

Du 14 Janvier 1891

3 0/0	95.45
3 0/0 nouveau	95.00
3 0/0 amortissable	95.80
4 1/2	105.10

Chez le concierge.

— Monsieur X... est chez lui ?

— Oh ! oui, monsieur... il est mort ce matin ! (Textuel.)

Un paysan, qui n'est jamais sorti de son trou, se trouve obligé d'aller au chef-lieu de son arrondissement. A l'entrée de la ville, il tombe en extase devant les fils télégraphiques. — Regarde, dit-il à sa femme, comme les autorités prennent des précautions maintenant : elles ont attaché les maisons les unes aux autres.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### ÉPICERIE CENTRALE

25, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup <sup>er</sup> , la boîte, p <sup>r</sup> 6 personnes	0.85
— — — — — 3 personnes	0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes	0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes	0.50
Asperges de 1 <sup>re</sup> qualité, à la boîte	1.30
— — — — — très grosses d'Argenteuil	2.50
Jardinière, Macedoine, Fonds d'artichauts, Tomates	
Choucroute de Strasbourg	

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies-gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.  
Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 10 JANVIER 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	20 5	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 20	Veau	2 --
Méteil	--	Mouton	2 40
Seigle	--	Porc	1 60
Orge	13 --	Poulets la couple	4 --
Avoine	9 25	Dindonneaux	14 --
Sarrasin	--	Canards	5 --
Haricots blancs	28 --	Oies	11 --
Haricots rouges	26 --	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	--	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	--	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	18 --	id.	60 --
Sel les 100 kil.	15 --	Luzerne	60 --
Son	13 --	Paille	30 --
Pommes de terre, la barrique,	10 --	Huile de noix, 50 kil.	130 --
Farine, la culasse de 157 kilog.	59 --	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	--
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	--	les 52 kilog. 500	--
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	--	id. 2 <sup>e</sup>	--
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	--	id. 3 <sup>e</sup>	--
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		Blancs.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200	Coteaux de Saumur	la barrique 200 à --
Champigny	150 à 200	Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Varrains	150 à 200	Saint-Léger et environs	120 à 130
Bourgueil	160 à 200	Varrains et environs	135 à 140
Restigné	150 à 200	Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
Chinon	130 à 150	La Vienne	115 à 120
		Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
		Cidre de Normandie	45 à 50
		Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
		Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 20 à 22	de 9 50 à 10 00
Saumur,	de 19 25 à 19 50	de 8 75 à 9 00
Cholet,	de 18 50 à 19 00	de 8 75 à 9 25
Baugé,	de 18 75 à 19 00	de 8 75 à 9 25
Segré,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Beaupréau,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Montfaucon,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Montreuil,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Chemillé,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Champloceaux,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
St-Florent-le-Vieil,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Vihiers,	de 19 25 à 19 75	de 9 50 à 10 00
Brissac,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Chalonnes,	de 19 50 à 20 00	de 9 50 à 10 00
Doné,	de 19 25 à 20 00	de 8 75 à 9 00

Nantes, blés américains, de 24 à 26 les 100 kilos.  
Bons blés français, de 24 50 à 26 les 100 kilos.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal La Jeune Mère s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

A VENDRE

En bloc, par adjudication  
Par M<sup>e</sup> TANAZACQ, notaire à Verzy (Marne), le 25 Janvier 1891, à VILLERS-MARMERY, près Reims,

Domaine Viticole

ET AGRICOLE

Comprenant : maison de maître, celliers, vendangeoirs, caves, 26 hectares de terre, 7 hectares de bois et 8 hectares 90 ares de VIGNES, produisant raisins noirs et blancs qui fournissent un vin très renommé, semblable aux meilleurs crus de la Champagne. Ancien cépage champenois, sans mélange.

Mise à prix : 450,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> TANAZACQ, notaire à Verzy, près Reims.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTÉ, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTÉ.

A VENDRE

1<sup>o</sup> POIN, première qualité; 2<sup>o</sup> 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat Fruits glacés

GATEAUX DE NOËL



Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEU

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marmande.....	le litre 4.50	Guignolet Combié.....	le litre 2.35
Armagnac.....	2.00	Liqueur Gallifet.....	4.50
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune.....	6.60
— Boulestin.....	3.30	Bénédictine.....	6.90
Fine-Champagne.....	4.00	Curacao Focking, le cruchon	8.25
		Triple sec Cointreau.....	4.75
		Anisette Marie Brizard.....	4.75
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE			
Martinique.....	le litre 2.00	Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b <sup>te</sup>	
Sainte-Lucie.....	2.50	— Bourgneil 1887.....	1.50
Jamaïque.....	3.00	— Champigny 1887.....	2.00
— très vieux.....	4.00	Saumur-mousseux.....	1.00
		Champagne Moët et Chan-	
Absinthe Pernod.....	le litre 4.00	don.....	5.75
Amer Picon.....	2.75	Grands Vins de Bourgogne et du	
Vermouth Noilly exportation	2.50	Medoc, expéditions directes des	
Malaga, Madère, Frontignan	2.00	châteaux.....	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 34	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort				3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux					5 40	8 20			3
Saintes					7 12	9 9		11 39	5 13
Niort					9 42	10 51		2 5	5 35
Thouars					12 12	12 45		1 35	4 15
Montreuil-Bellay					1 7	2 37		5 1	9 41
Brézé-Saint-Cyr						2 51		5 16	9 41
Chacé-Varrains						2 58		5 24	9 50
Nantilly (arrivée)						3 3		5 29	9 55
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)						3 13		5 42	10 3
(départ)						2 52		5 20	
Nantilly (départ)						7 36		11 36	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)						7 47		11 44	1 34
(départ)						7 57		11 54	1 39
Vivry						8 11		12 10	
Blou						8 20		12 19	
Vernantes						8 33		12 33	
Linières-Bouton						8 46		12 45	
Noyant-Méon						9 1		12 58	
Château-du-Loir						10 22		2 4	
Chartres						2 47		5 56	
Paris						5 50		7 30	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
Le Vaudelnay		7 2	9 39	4 46	5 10
Baugé		7 14	9 51	5 30	5 21
Doué		7 22	9 58	6 16	5 29
Martigné		7 45	10 20	7 5	5 49
Angers		9 12	11 45	10 7	7 12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40			7 30	11 48
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Directe mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35		
Angers d.	2 1										